

TARIFS DE LA RÉSIDENCE 2022

Pour un logement :

le revenu fiscal de référence 2020* ne doit pas dépasser :

- Pour une personne seule : 21 140 €
- Pour deux personnes : 28 230 €

*Avis d'impôt 2021, sur les revenus de l'année 2020

Les charges comprennent :

- Les charges du personnel
- L'eau
- L'électricité
- Le gaz
- Le système de télé assistance

Logements		Redevances locatives (2022)	Charges mutualisées	Forfait déjeuners	TOTAL
T1 bis	Pour 1 personne	547 € 50	567 €	270 €	1 384 € 50
	Pour 2 personnes		772 €	540 €	1 859 € 50
T2	Pour 1 personne	579 € 50	772 €	270 €	1 621 € 50
	Pour 2 personnes			540 €	1 891 € 50
Logement Temporaire	Pour 1 personne	66 € / jour (entretien du logement et repas compris)			Une semaine : 462 € Un mois : 1 980 €
	Pour 2 personnes	90 € / jour (entretien du logement et repas compris)			Une semaine : 630 € Un mois : 2 700 €

Simulation du coût Mensuel pour une personnes en pension complète :

Repas		Loyer + Charges	3 repas / jour Sur 30 jours	Total	
Matin	2,50 €				
Midi	9 €				
Soir	4,50 €				
Tarif invité	12 €				
		Personne seule T1	1 114€50	Petits déjeuners : 75 € Déjeuners : 270 € Diners : 135 €	1 594 € 50
		Couple T2	1 351 € 50	Petits déjeuners : 150 € Déjeuners : 540 € Diners : 270 €	2 311 € 50

Membres financeurs :